



STOPODOR

DESTRUCTEUR D'ODEURS ODORIFÉRANT RÉMANENT POUR LE TRAITEMENT EN SPRAY DES ZONES MALODORANTES

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- . ÉTAT PHYSIQUE : Liquide limpide.
- . DENSITÉ : 992 g/l. +/- 20 g/l
- . RÉACTION CHIMIQUE : Neutre.
- . pH pur : 6,50 environ.
- . COULEUR : Incolore .
- . ODEUR : Senteur verte herbacée à l'état concentré.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Puissant destructeur d'odeurs et de composés volatils malodorants. Apporte en terminal, un effet odoriférant avec rémanence. N'apporte pas une action bactéricide pouvant entraver le processus naturel biofermentaire de biodégradabilité ou résultant d'apports de micro-organismes sélectionnés. S'utilise pour abattre et neutraliser en application par aspersion, pulvérisation ou brumisation atomisation directe sur les zones malodorantes. Participe à la réduction des émissions des odeurs putrides, de transpiration, tabac, odeur de graillon en cuisine. Neutralisant destructeur des mauvaises odeurs dans les parkings souterrains, hall d'immeuble de syndic, camping, stations services, cuisines, salles de restaurant, self service, fast food, discothèques, brasseries, bars, Réduit, élimine les nuisances vis à vis des habitants riverains.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Agiter le flacon avant pulvérisation. S'utilise par aspersion pulvérisation-atomisation pour les travaux de destruction neutralisation des mauvaises odeurs à la source d'émission.

Appliquer directement sur la source des mauvaises odeurs, directement sur substrat, surfaces polluées. Rinçage facultatif pour conserver la rémanence des fonctions odoriférantes.

Rémanence variable de 1 à 4 jours en fonction du lieu, de la nature des odeurs et de leur intensité, de la quantité de produit appliquée.

ATTÉNUÉ - SUPPRIME

Odeurs de transpiration :

- Salle de sports, vestiaires, ...
- Discothèques, bars, salles de restaurants.



Odeurs de tabac :

- Véhicules
- Espaces fumeurs



Odeurs diverses :

- Vomissures

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.
NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.